



**INFORMATION REGLEMENTEE – INFORMATION PRIVILEGIEE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

## EVADIX – Convocation d’une assemblée générale extraordinaire - Proposition de réduction de capital par remboursement aux actionnaires

**Nivelles (Belgique), le 28 juin 2018, 18h00** - EVADIX SA (Code Euronext BE0003840577)

Conformément à ce qui avait été annoncé le 11 mai 2018, l’assemblée générale extraordinaire est convoquée le 18 juillet 2018 afin de proposer aux actionnaires de voter en faveur d’une réduction de capital de la société par remboursement aux actionnaires. Il est proposé de rembourser 70 centimes par action, ce qui représente une réduction de capital de 2.102.468 EUR. Cette réduction de capital aura pour effet la distribution de la quasi-totalité de la trésorerie disponible de la société.

Il sera également proposé de procéder à une augmentation de capital par incorporation des réserves en vue d’un apurement de l’entièreté des pertes reportées par réduction de capital et réduction de prime d’émission.

Les opérations visées ci-avant sont sujettes à la décision de l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires et les réductions de capital seront réalisées en application des articles 612 et suivants du Code des sociétés.

Au vu du délai d’attente de 2 mois prévu à l’article 613 du Code des sociétés et sous réserve de la décision de l’assemblée générale extraordinaire, le remboursement aux actionnaires devrait être effectué durant la première quinzaine du mois d’octobre (la date précise sera annoncée au terme de cette période d’attente de deux mois).